



SEPARATION SANS MARIAGE AVEC UN ENFANT

Par **aya08**, le **24/09/2013** à **16:33**

[fluo]Bonjour[/fluo]

séparée depuis peu avec le père de mon fils j'aimerais savoir quel demarche accomplir pour etablir des droits de visite .en effet notre separation devait se passer à l'amiable mais mon ex m'insulte et me menace tout les jours.il ma fait un courrier precisant qui me laissé bien la garde de mon fils mais j'ai quand même peur d'avoir un retournement de situation et qu'il prenne un avocat pour me retirer la garde.peut il me retirer la garde si facilement? MERCI DE VOS REPONSE

Par **Marion3**, le **24/09/2013** à **17:11**

Bonjour,

Saisissez le Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance dont dépend votre domicile.

Le JAF statuera sur la garde de votre fils, le droit de visite et d'hébergement et le montant d'une pension alimentaire.

Un avocat n'est pas obligatoire.

Cdt